

ENTRETIEN AVEC GENEVIÈVE DELAISI DE PARSEVAL, PSYCHANALYSTE "Un véritable laboratoire de la parenté"

LE MONDE | 31.10.06 | 15h56

Vous qui êtes consultante en bioéthique, pourquoi avez-vous décidé de rejoindre un comité de soutien à la gestation pour autrui (GPA) ?

Je ne connaissais pas ce volet de la procréation médicalement assistée (PMA) avant de rencontrer, il y a une dizaine d'années, un couple dont la femme avait des problèmes médicaux qui ne pouvaient être résolus que par une gestation pour autrui. Quand ils m'en ont parlé pour la première fois, je suis tombée de ma chaise, mais, depuis, j'ai suivi une quinzaine de patients, je participe à un groupe de réflexion qui réunit des anthropologues et j'ai monté un projet de recherche sur ce thème avec des équipes canadiennes.

Aujourd'hui, j'espère, avec d'autres, convaincre le milieu médical que la gestation pour autrui est une indication de la fécondation in vitro (FIV). Les femmes qui ont subi une hystérectomie, qui souffrent d'une pathologie liée au Distilbène ou qui ont eu un cancer de l'utérus vivent une détresse profonde à laquelle les médecins ne peuvent pas répondre. La loi permet, en effet, la prise en charge d'une pathologie du même ordre - les femmes qui n'ont pas ou plus d'ovocytes -, alors qu'elle exclut celles qui souffrent d'une pathologie utérine, ce qui est foncièrement injuste.

Quelles sont les conséquences d'une GPA sur la vie psychique des protagonistes ?

Si la gestation pour autrui suscite tant de réticences, c'est en raison de l'importance symbolique de la grossesse, qui est très forte dans les pays latins. Pour la théorie psychanalytique, l'idée qu'une femme puisse porter l'enfant d'une autre est un défi, car elle oblige à analyser l'élaboration mentale d'une mère à l'égard d'un fœtus qu'elle porte mais qu'elle ne désire pas : il n'est pas le sien et elle s'apprête à le rendre au couple qui l'a conçu. Il s'agit d'un défi, car la psychanalyse pose comme acquis l'idée qu'il existe des échanges essentiels entre la mère et le bébé pendant la vie foetale.

Lors d'une gestation pour autrui, la "gestatrice" sait qu'elle ne va pas élever cet enfant, mais ce n'est pas un abandon, comme les femmes qui accouchent sous X..., car elle sait - et c'est évidemment le plus important - que le bébé sera bien accueilli : elle connaît les "parents d'intention", avec lesquels elle a des liens qui se poursuivent souvent bien après l'accouchement.

En quoi la GPA transforme-t-elle notre vision de la parenté ?

Dans la gestation pour autrui, l'épouse du père est à la fois la mère d'intention, la mère génétique et la mère sociale du bébé à naître, tandis qu'une autre mère - qui est elle-même mère de ses "vrais" enfants, ceux qu'elle a avec son mari - est mère de gestation et d'accouchement, celle grâce à laquelle l'enfant a pris corps. Cette configuration fait apparaître la pertinence de l'opposition entre une mère enceinte mais non mère et une mère d'intention non enceinte mais mère. La GPA comme les FIV sont de véritables laboratoires de la parenté.

Propos recueillis par Anne Chemin

Article paru dans l'édition du 01.11.06.